

COMPTE-RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire

Mmes METGE, ITRAC, Mrs TERRASSIE, DAL MOLIN, SALVADOR Adjointes.

Mmes RANJEVA, BLANC, MANDIRAC, AUSSÉNAC, BODHUIN, FALCO, Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BESNARD, BOUSQUET, BONNEMAIN, RABEAU, BONNEFOI, Conseillers Municipaux.

Excusés : /

Absents : /

Date de la Convocation : 17 février 2017

Secrétaire de séance : M. MOSTARDI Daniel

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Après rectification d'une faute de frappe (opération n°395 restauration mobilier église), le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- fonds de soutien à l'investissement public local,
- renouvellement convention de réciprocité scolaire – Gaillac/Brens,
- formation des élus,
- chemins de randonnée,
- comptes-rendus de réunion sur les déchets (M. Besnard),
- inauguration complexe sportif (M. Bonnefoi),
- proposition édition plans commune (M. Mostardi).

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL – SERVICE ASSAINISSEMENT

1) – Compte administratif 2016 – Budget principal

Délibération 13/2017

M. le Maire expose à l'assemblée le compte administratif du budget principal 2016 présenté à l'inter commission du 16 février 2017 et apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 22 février 2017**

Fonctionnement (F)

Mandats émis :	1 754 732.88 €
Titres émis :	1 792 538.37 €
Résultat exercice 2016 :	Excédent : + 38 405.49 €
Résultat reporté 2015 :	Excédent : + 107 767.89 €
Résultat de clôture 2016 :	Excédent : + 146 173.38 €

Investissement (I)

Mandat émis :	668 164.64 €
Titres émis :	468 487.47 € (dont 130 000 € part résultat fonctionnement 2015 affecté à l'investissement)
Résultat exercice 2016 :	Déficit : - 199 677.17 €
Résultat reporté 2015 :	Excédent : + 109 930.74 €
Résultat de clôture 2016 :	Déficit : - 89 746.33 €
Soit résultat global de l'exercice (F + I)	Déficit : - 161 271.68 €
résultat global de clôture (F + I)	Excédent : + 56 427.05 €

Restes à réaliser (I)

Dépenses :	49 581.53 €
Recettes :	199 942.07 €
Soit excédent RAR :	+ 150 360.54 €
Résultat final (F + I)	Excédent = 206 787.59 €

M. le Maire cède la présidence de l'assemblée à M. Terrassié Jean-Claude doyen d'âge pour le vote du compte administratif et quitte la salle. Le compte administratif 2016 du budget principal est adopté à l'unanimité.

2- Compte administratif 2016 – Service assainissement

Délibération 14/2017

M. le Maire expose à l'assemblée le compte administratif du service assainissement 2016 présenté à l'inter commission du 16 février 2017 et apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

Fonctionnement (F)

Mandats émis :	97 963.14 €
Titres émis :	184 879.36 €
Résultat exercice 2016 :	Excédent : + 86 916.22 €
Résultat reporté 2015 :	Excédent : + 8 799.41 €
Résultat de clôture 2016 :	Excédent : + 95 715.63 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 février 2017

Investissement (I)

Mandat émis :	35 016.68 €
Titres émis :	148 526.69 € (dont 45 389.82 € part résultat fonctionnement 2015 affecté à l'investissement)
Résultat exercice 2016 :	Excédent : + 113 510.01 €
Résultat reporté 2015	Excédent : + 20 376.55 €
Résultat de clôture 2016 :	Excédent : + 133 886.56 €
Soit résultat global de l'exercice (F + I)	Excédent : + 200 426.23 €
résultat global de clôture (F + I)	Excédent : + 229 602.19 €

Restes à réaliser (I)

Dépenses :	152 749.16 €
Recettes :	0 €
Soit déficit RAR :	- 152 749.16 €
Résultat final (F + I)	Excédent = 76 853.03 €

M. le Maire cède la présidence de l'assemblée à M. Terrassié Jean-Claude doyen d'âge pour le vote du compte administratif et quitte la salle. Le compte administratif 2016 du service assainissement est adopté à l'unanimité.

II - COMPTES DE GESTION 2016 -BUDGET PRINCIPAL – SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération 15/2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté les comptes administratifs 2016 du budget principal et du service assainissement :

- **approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016** dressés par le comptable du Trésor public de Gaillac pour le budget principal et le service assainissement.

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2016

1) Affectation des résultats du comptes administratif 2016 – Budget principal

Délibération 16/2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2015	Excédent :	+ 109 930.74 €
- Résultat de l'exercice 2016	Déficit :	- 199 677.17 €
- Résultat comptable cumulé au 31/12/2016	Déficit :	- 89 746.43 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 février 2017

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2017 à la ligne 001 Dépenses

- Restes à réaliser Recettes	199 942.07 €
- Restes à Réaliser Dépenses	49 581.53 €
- <u>Solde Restes à Réaliser</u>	<u>Excédent : + 150 360.54 €</u>

⇒ **Soit un excédent de financement de 60 614.11 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31/12/2015	Excédent :	+ 237 767.89 €
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2016		- 130 000.00 €
- Résultat de l'exercice 2016	Excédent :	+ 38 405.49 €
- <u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2016</u>	<u>Excédent</u>	<u>+ 146 173.38 €</u>

⇒ **Le résultat à affecter est positif : + 146 173.38 €**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture besoin de financement : **sans objet**
- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2017 (c/1068) /
- Report à nouveau au budget 2017 ligne 002 Recettes (section Fonctionnement) **146 173.38 €**

2) Affectation des résultats du comptes administratif 2016 – Service assainissement

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2016 du Service Assainissement de la Commune de BRENS fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2015	Excédent :	+ 20 376.55 €
- Résultat de l'exercice 2016	Excédent :	+ 113 510.01 €
- <u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2016</u>	<u>Excédent</u>	<u>+ 133 886.56 €</u>

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2017 à la ligne 001 Recettes.

- Restes à Réaliser Recettes	0 €
- Restes à Réaliser Dépenses	152 749.16 €
- <u>Solde Restes à réaliser</u>	<u>Déficit : - 152 749.16 €</u>

Soit un déficit de financement de - 18 862.60€

SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du Résultat cumulé au 31/12/2015	Excédent :	+ 54 189.23 €
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2016		- 45 389.82 €
- Résultat de l'exercice 2016	Excédent :	+ 86 916.22 €
- <u>Résultat comptable cumulé au 31/12/2016</u>	<u>Excédent :</u>	<u>+ 95 715.63 €</u>

⇒ **Le résultat à affecter est positif : 95 715.63 €**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 février 2017

- | | |
|---|--------------------|
| - Couverture du besoin de financement pour budget 2017 (c/1068) | 18 862.60 € |
| - Affectation en réserves supplémentaires pour Budget 2017 (c/1068) | 50 000.00 € |
| - Report à nouveau au budget 2017 ligne 002 Recettes (Section Fonctionnement) | 26 853.03 € |

IV - REFECTION DE LA TOITURE DE LA TOUR DE BRENS

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'OCCITANIE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN, ET AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Délibération 18/2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de la tour de Brens afin de préserver ce site inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Le montant du projet s'élève à 12 768.32 € HT soit 15 321.98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'opération sus visée,**
- **décide de solliciter une subvention** sur le montant HT de l'opération auprès :
 - du **Conseil Régional** au taux de 20 %
 - du **Conseil Départemental** au taux de 50 %
 - de **Mrs CARCENAC Thierry et BONNECARRERE Philippe**, Sénateurs du Tarn au titre de la réserve parlementaire 2017 au taux de 10 %,
- **approuve le plan de financement prévisionnel :**

• Conseil Régional :	2 554 € HT
• Conseil Départemental :	6 384 € HT
• Ministère intérieur (réserve parlementaire) :	1 277 € HT
• <u>Part communale :</u>	<u>5 106.98 € TTC</u>

V - MODIFICATION DU PLU - POURSUITE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU ENGAGEE AVANT L'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU RABASTINOIS, TARN ET DADOU, ET VÈRE-GRESIGNE PAYS SALVAGNACOIS

Délibération 19/2017

Au 1er janvier 2017, la commune intègre la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois compétente en matière de « plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ».

L'exercice de cette compétence par la communauté d'agglomération ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même les procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu.

La poursuite de ces procédures relève de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, qui prévoit qu'un EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 février 2017

ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

Les communes qui ont engagé des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu doivent indiquer à la Communauté d'Agglomération si elles souhaitent que ces procédures soient poursuivies.

Le Conseil de Communauté délibèrera à son tour afin d'acter les procédures qui seront poursuivies et achevées par la Communauté d'Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-9 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays-Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juin 2016 ayant prescrit la modification du plan local d'urbanisme (ainsi que ses objectifs et modalités de concertation) ;

Considérant qu'il est nécessaire et indispensable de poursuivre et d'achever la procédure de modification du PLU de la commune de Brens,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de donner son accord à la poursuite et à l'achèvement de la procédure de modification du PLU par la Communauté d'Agglomération.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Chemins de randonnée pédestre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de créer un sentier de randonnée en collaboration avec l'association locale « Générations mouvement » et le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP).

Une première réunion est prévue en mairie le 8 mars 2017 à 9 heures pour lancer le projet.

Il propose aux élus intéressés par l'élaboration de ce projet de faire partie de la commission ad hoc.

Les élus membres de cette commission sont : MM Rabeau, Besnard, Bonnemain, Bonnefoi, Dal molin, Terrassié, Boucher, Mme Falco.

2) Fonds de soutien à l'investissement public local (Etat) - 1^{ère} programmation du contrat régional unique (financement Région et Département) - Demandes de subventions - Aménagement place de la mairie

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 22 février 2017**

Délibération 20/2017

M. le Maire fait part d'un courriel de la communauté d'agglomération de ce jour précisant :

- que les dossiers de demande de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les opérations dont la réalisation doit débiter en 2017, doivent être déposés sans délai.
- que les dossiers de demandes de subventions au titre de la 1^{ère} programmation du contrat unique (financement Région-Département) doivent être déposés à la Communauté d'agglomération pour le 10/03/2017.

Il propose à l'assemblée de solliciter des financements pour le projet d'aménagement de la place de la mairie dont le montant estimatif s'élève à 159 215.00 € HT soit 191 058 € TTC qui se décompose comme suit :

- travaux : 150 315 € HT
- études et frais annexes : 8 900 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'opération susvisée,**
- **décide de solliciter des subventions auprès de :**
 - o l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au taux de 50 %,
 - o Conseil Régional au taux de 10 %,
 - o Conseil Départemental au taux de 10 %.
- **approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération :**
 - o Etat (FSIPL) 50 % = 79 607.50 € HT
 - o Région 10 % = 15 921.50 € HT
 - o Département 10 % = 15 921.50 € HT
 - o Part communale = 47 764.50 € HT

3) Fonds de soutien à l'investissement public local (Etat)

1^{ère} programmation du contrat régional unique (financement Région et Département) - Demandes de subventions - Création de deux liaisons douces

Délibération 21/2017

M. le Maire fait part d'un courriel de la communauté d'agglomération de ce jour précisant :

- que les dossiers de demande de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les opérations dont la réalisation doit débiter en 2017, doivent être déposés sans délai.
- que les dossiers de demandes de subventions au titre de la 1^{ère} programmation du contrat unique (financement Région-Département) doivent être déposés à la Communauté d'agglomération pour le 10/03/2017.

Il propose à l'assemblée de solliciter des financements pour le projet de création de deux liaisons douces :

- du rond point de la Fédarié au pont de Douzil,
- du pont de Brens à la RD 13 (le long de la RD 964) dont les montants estimatifs s'élèvent respectivement à 13 460 € HT et 18 083 € HT soit un total de 31 543 € HT (37 851.60 € TTC).

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 22 février 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les aménagements susvisés,**
- **décide de solliciter des subventions auprès de :**
 - o l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au taux de 50 %,
 - o Conseil Régional au taux de 10 %,
 - o Conseil Départemental au taux de 10 %.
- **approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération :**
 - o Etat (FSIPL) 50 % = 15 771.50 € HT
 - o Région 10 % = 3 154.30 € HT
 - o Département 10 % = 3 154.30 € HT
 - o Part communale = 9 462.90 € HT

4) Formation « accessibilité » association des Maires du Tarn

27/02/2017 – Villeneuve sur Vère -10h/12h

01/03/2017 – Lacaune - 14h/16h

09/03/2017 – Lombers - 19h/21h

M. Bonnemain participera à cette formation le 27/02/2017.

5) Renouvellement convention de réciprocité Gaillac/Brens relative à la scolarisation des enfants - Année scolaire 2016-2017

Délibération 22/2017

Par délibération du 30 juillet 2013, le Conseil Municipal de Brens avait acté la convention de réciprocité relative à la scolarisation des enfants de Gaillac et de Brens.

Cette convention avait pour but d'établir des règles de réciprocité en matière de scolarisation des enfants de chaque commune dans la commune voisine.

Et ainsi :

- d'acter le principe d'exonération réciproque de charges financières liées à la scolarisation d'un enfant hors commune et induite pour la commune de résidence à l'égard de la commune d'accueil,
- d'assurer la lisibilité auprès des familles de la position de chaque commune en matière de dérogation à la sectorisation scolaire,
- d'assurer la circulation de l'information entre les deux communes quant aux effectifs de la commune de résidence scolarisés dans la commune d'accueil.

Cette convention avait été signée pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Elle arrive par conséquent, à échéance. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer son renouvellement pour l'année 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise le renouvellement de la convention de réciprocité Gaillac-Brens relative à la scolarisation des enfants pour l'année 2016-2017 (annexée à la présente),**
- **donne pouvoir à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.**

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 22 février 2017**

6) Contrat d'édition gratuite : plans et guides de la Commune **SAS groupe des éditions municipales de France (G.E.M.F/C.G.E.O)**

Délibération 23/2017

M. le Maire cède la parole à M. Mostardi pour présenter à l'assemblée la proposition d'édition gratuite de plans et guides de la Commune, de la S.A.S Groupe des éditions municipales de France (G.E.M.F/C.G.E.O) ; ladite société assurant le financement de cette opération par la vente d'espaces publicitaires.

Compte tenu de l'épuisement du stock de plans de la Commune au secrétariat de Mairie et de la demande importante du public, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'opération pour une édition de 2000 exemplaires de plans et guides** de la Commune,
- **autorise M. le Maire à signer le contrat d'édition gratuite** (annexé) avec la SAS G.E.M.F/C.G.E.O et à accomplir toutes les formalités relatives à cette opération.

7) Dénomination complexe sportif « Christian de Chanterac »

Délibération 24/2017

M. le Maire cède la parole à M. Bonnefoi pour présenter la proposition de dénomination du complexe sportif de Brens.

Il rappelle à l'assemblée l'investissement continu et bénévole de M. de Chanterac Christian auprès des jeunes pratiquant le football depuis l'origine du club de Brens et fait part de la proposition de l'union sportive Brensole avec l'accord de l'intéressé, de dénommer le complexe sportif « Christian de Chanterac » et d'organiser cet événement en septembre 2017. Les différentes associations locales et le conseil municipal jeunes seraient associés à cette manifestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la proposition de dénomination du complexe sportif « Christian de Chanterac » et ses modalités d'organisation.**

8) Traitement des déchets

M. Besnard fait part à l'assemblée des comptes-rendus :

- d'une réunion organisée par la Communauté de Communes Tarn et Dadou dans les locaux de la RAGT pour la présentation d'un broyeur thermique pour les déchets verts dans le cadre d'un projet d'équipement éligible aux subventions de l'ADEME. Ce matériel pourrait être utilisé par les Collectivités et le cas échéant par les particuliers. Dossier à suivre auprès de la Communauté d'agglomération.

- d'une réunion « 36 000 pour le tri », organisée par l'association des Maires et Eco emballage sur « la propreté de la ville ».

M. Besnard fait part de suggestions pour organiser une journée de nettoyage et ramassage de déchets dans la commune (chemins, fossés ...) en y associant la population, le CMJ, les associations.

M. Besnard enverra un mail à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h 45.

MAIRIE DE BRENS➤ **Séance du 22 février 2017**

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
METGE Monique		ITRAC Sandrine	
TERRASSIE Jean-Claude		SALVADOR Jean-Marc	
BODHUIN Maryline		MANDIRAC Françoise	
BONNEMAIN Jean-Michel		BOUCHER Patrick	
BOUSQUET Thierry		RABEAU Jean-Louis	
BONNEFOI Yvon		BESNARD	
RANJEVA Catherine		BLANC Florence	
AUSSENAC Jacqueline		MOSTARDI Daniel	
FALCO Nicole			